

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MONTREAL

L'an deux mil vingt et deux, le 14 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de MONTREAL, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GCHWEINDER, Maire.
Convocation du 09 juin 2022

Présents : GCHWEINDER Michel, VOIRIN Guy, LOPES Stéphane : NAUDIN Marie-Rose, de VAUCELLES Marie-Laure, BECARD GASCARD Marie-France, TRIPIER Jean-Louis, FERRADOU Bernard, MONNOT Pierre
Absentes excusées : Michèle CONTENT, CHANTRIER Sandra procuration à Guy VOIRIN

Le Conseil a choisi pour secrétaire de VAUCELLES Marie-Laure

2022-19 Choix du mode de publicité des actes communaux

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il propose au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité des actes de la commune par affichage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter que la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la commune se fasse, à compter du 1^{er} juillet 2022 par voie d'affichage sur le panneau en entrée de Mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Michel GCHWEINDER

